

# PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES CONSTRUCTIONS EN BOIS VAUDOIS

© CFPF



Ecoquartier Codha Pra Roman, Lausanne

© François de Limoges



Salle polyvalente, Le Vaud

© Corinne Cuendet/Lignum



Centre de taille et d'assemblage  
VolProd, Aigle

© Corinne Cuendet/Lignum

L'État de Vaud lance un programme de subventions afin d'inciter l'utilisation du bois indigène pour les projets de constructions nouvelles dans le canton. Ce programme, doté d'une enveloppe de 1,5 million de francs, fait partie des mesures inscrites dans le Plan climat vaudois.

## Trois bonnes raisons de construire en bois indigène

- ✓ **CONSTRUIRE DE MANIÈRE DURABLE**  
Le bois est non seulement un matériau naturel mais il offre une solution de construction écologique grâce à sa capacité de stockage d'en moyenne une tonne de CO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup>.
- ✓ **DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS**  
Le bois étant une ressource renouvelable de proximité, son utilisation dans la construction locale contribue à en réduire sensiblement les exportations et les importations.
- ✓ **RENFORCER LA FILIÈRE LOCALE**  
De l'exploitation des forêts au sciage et à la transformation du bois, le choix de ce matériau noble dans la construction favorise la réappropriation et le développement de savoir-faire, et valorise l'économie locale.

## Conditions

La subvention est allouée au maître d'ouvrage du projet.

Pour être éligible, la demande de subventions doit porter sur un projet de construction nouvelle, réalisée sur le territoire du canton et comprenant un volume minimum de 20 m<sup>3</sup> de bois vaudois.

Le montant alloué est proportionnel au volume de bois vaudois mis en œuvre dans la construction. Il représente 10% de la valeur moyenne estimée du bois.

## Dates à retenir

Les demandes de subventions peuvent être déposées jusqu'au **1<sup>er</sup> décembre 2025**.

Les travaux doivent être réalisés avant le **1<sup>er</sup> décembre 2031**.

## Informations complémentaires

Pour accéder au formulaire de demande ou obtenir plus de détails sur le programme de soutien à la construction en bois vaudois, consulter la page [www.vd.ch/construction-bois](http://www.vd.ch/construction-bois) sur le site de la Direction générale de l'environnement.



**Direction générale  
de l'environnement  
Division Forêt**

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne  
021 316 44 22  
info.foret@vd.ch